



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 16 juin 1992

Au Conseil fédéral

Monsieur le Vice-président du Conseil fédéral,
Messieurs les Conseillers fédéraux,
Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous le présent pli, pour votre information, la note que vient de m'adresser l'Ambassadeur François Nordmann, Directeur des organisations internationales, concernant l'abandon de la candidature suisse au siège de l'Organisation de contrôle des armes chimiques.

Le présent envoi rend sans objet les deux dernières lignes de la note de l'Ambassadeur Nordmann.

Veuillez croire, Monsieur le Vice-président du Conseil fédéral, Messieurs les Conseillers fédéraux, chers Collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

e.r. J.-P. Delamuraz

Annexe mentionnée

37 Stimmente

10 keine Präferenz
14 Den Haag
10 Wien
2 Genf
1 Genf / Wien



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction des
organisations internationales

Le Directeur

Berne, le 16 juin 1992

Note à Monsieur Jean-Pascal Delamuraz,
Conseiller Fédéral

Candidature suisse pour le siège de l'Organisation
de contrôle des armes chimiques (OCAC)

Le Président du Comité ad hoc chargé de choisir le siège de la future OCAC, l'Ambassadeur Kamal, du Pakistan, a organisé hier le premier tour de consultations des membres de sa commission. Il a ainsi mis en oeuvre une procédure qui avait été agréée entre lui-même, les trois pays candidats et les représentants de chaque groupe géographique.

A l'issue de cette procédure analogue à un vote (l'Ambassadeur Kamal recueillait oralement les préférences que lui indiquaient ses collègues), le tableau suivant s'est dégagé. Les Pays-Bas, membres de la Commission, et le Pakistan, arbitre, n'ont pas participé au vote. Sur les 37 autres Etats membres, 10 n'ont pas exprimé de préférence. Des 27 votants, 14 ont choisi La Haye, 10 Vienne, 2 Genève et 1 a indiqué une préférence égale pour Genève et Vienne.

Il était convenu que le pays qui arriverait en troisième position retirerait sa candidature si l'écart avec le deuxième était supérieur à 5 voix. Un deuxième tour sera organisé le 19 juin entre La Haye et Vienne. Conformément à l'accord, nous avons fait savoir à l'Ambassadeur Kamal que nous retirions notre candidature pour faciliter le choix de la Commission. Nous n'avons donc pas renoncé de nous-mêmes à la candidature de Genève, nous avons été simplement éliminés. On a peine à imaginer le score si nous n'avions pas fait un effort supplémentaire dans les derniers jours de la campagne...

*schlechter
wäre kann
möglich.*

Les causes de ce revers ne sont pas difficiles à déterminer. Nos concurrents ont mené une campagne agressive pendant deux ans, en investissant non seulement dans une offre supérieure, mais aussi dans la présentation de cette offre qui

s'est effectuée selon les critères professionnels des relations publiques. Ils ont recouru d'ailleurs à des agences RP, ont organisé des colloques, des visites de promotion de haut-fonctionnaires auprès des capitales et pris des mesures pour faciliter l'hébergement gratuit des délégations de certains pays en développement. Il est clair que le lièvre genevois est parti trop tard. Nous avons hésité à nous lancer dans cette course à l'époque, en raison de la dimension envisagée pour l'OCAC, et nous ne nous sommes vraiment décidés que ce printemps, alors que les jeux étaient pratiquement faits.

Il ne faut pas minimiser deux facteurs :

- a) la volonté des Douze de donner une compensation aux Pays-Bas pour leur avoir refusé la BERD
- b) la participation des militaires au processus de décision interne qui étaient plus à l'aise dans un pays de l'OTAN que dans un pays neutre.

Nous préparons une note d'information pour le Conseil Fédéral en vue de sa prochaine séance.



François Nordmann